



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 26 juin 2014**

RAPPORT N° 12/2014 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 192'000.— pour
l'assainissement des installations de chauffage
et de ventilation du Théâtre Municipal -
Crédit cadre - 1^{ère} étape 2014**

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 12/2014 sur

Demande de crédit de CHF 192'000.- pour l'assainissement des installations de chauffage et de ventilation du Théâtre municipal - Crédit cadre - 1^{er} étape 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission formée de:

M ^{me}	Sabrina Dalla Palma Zahar	VER
M.	Philippe Déjardin	PLR
M.	Manuel Lisboa	PDC Coeng
M.	Pascal Molliat	VL Coeng
M.	Eric Oguey	SOC
M ^{me}	Clotilde Pinto	SOC Cofin
M.	Werner Riesen	UDC Cofin
M.	Alexandre Vallotton (absent, non remplacé)	ALT Coeng
M.	Serge Doriot, président-rapporteur	PLR Coeng

N.B.:

Cofin = Commission des Finances

Coeng = Commission de l'Energie

s'est réunie et a siégé à l'Hôtel-de-Ville salle N° 6, de Vevey, le jeudi 22 mai 2014 de 19h à 20h15.

La Municipalité de Vevey était représentée par Madame Elina Leimgruber, Municipale, dicastère DAI et de Monsieur Thomas Würsten, ODD, délégué à l'énergie.

La commission les remercie pour les informations reçues et pour les réponses aux questions des commissaires.

Table des matières

1. Commission ad hoc constitution
1. Commission ad hoc remarques
2. Préambule: chauffage et ventilation
- 2.1 Travaux: chauffage
- 2.2 Travaux: ventilation
3. Commission Energie: Procès-verbal
- 3.1 Commission Energie: infos groupes du Conseil
- 3.2 Commission Energie: extrait
4. Commission des finances: extrait
5. Planification
6. Voeu de la Commission de l'Energie
7. Voeu de la Présidence
8. Conclusion

1. Commission ad hoc

Il est à noter que dans la commission ad hoc pour ce préavis 12/2014, il y a 2 commissaires issus de la Commission des finances et 4 commissaires de la Commission Energie. Cinq commissaires ont donc déjà eu les informations par la Municipalité et le délégué à l'Energie.

Les commissaires ad hoc: M^{me} Sabrina Dalla Palma Zahar, MM. Eric Oguey et Ph. Déjardin ont eu tous loisirs de poser de nouvelles questions dont certaines furent pertinentes.

Un merci à M^{me} Elina Leimgruber, Municipale, qui a siégé 5 fois pour présenter ce préavis, soit à Finances - Energie - Groupe préavis - ad hoc - Groupe rapport-préavis.

2. Préambule

Chauffage et ventilation

Le préavis 12/2014 est très détaillé, très technique et complet. Il précise l'obligation d'assainir plusieurs bâtiments communaux.

En page 1, le tableau en jaune présente les bâtiments concernés avec les délais d'exécution. Six (6) pour l'année 2015 et trois (3) pour les années 2016 à 2018.

La présidence a décidé d'étudier pour la commission ad hoc, uniquement le bâtiment du Théâtre de Vevey, point 3. Il y a urgence et l'analyse énergétique (page 2 du préavis) le précise pour des travaux de chauffage et de ventilation.

Il nous a été confirmé que le nouveau nom sera: *Le Reflet-Théâtre de Vevey*

2.1 Travaux

Chauffage

Les réponses aux questions et les explication détaillées de la Municipalité et du délégué à l'énergie ont convaincu la commission ad hoc.

Les solutions bois-énergie, géothermie, énergie solaire thermique et énergie solaire photovoltaïque, présentées dans le préavis, n'ont pas été retenues. Celles-ci ne sont pas adaptées pour le Théâtre.

L'option finale consiste à utiliser le gaz naturel avec une nouvelle installation d'une puissance de 370 KW au lieu de l'ancienne de 500 KW. La citerne actuelle sera dégazée et évacuée. Frais: environ CHF 6'000.-. Les conduites du gaz sont en ordre, mais elles seront encore contrôlées lors des travaux.

L'installation à gaz est améliorée et elle est estimée de 10% à 15% sur le rendement. La technique et les délais sont très courts et ne donnent pas de discussions à la commission ad hoc.

Les coûts des travaux du chauffage, nouvelle chaudière à condensation, sont basés sur le prix des soumissions rentrées et sur invitation.

2.2 Travaux

Ventilation

Le préavis précise que la Municipalité a engagé dans sa séance du 20 mars 2014 un crédit supplémentaire de CHF 19'061.60 pour remplacer les moteurs actuels suite à une grosse avarie et non-réparable.

Le concept consiste à installer deux nouveaux moteurs de ventilation avec variateur de fréquence. Le monobloc fonctionne toujours à la vitesse la plus basse en assurant le confort de la salle, d'où une réduction de la consommation d'énergie, d'humidification et d'électricité sur les moteurs. Les conduites de ventilation existantes avec leurs filtres sont correctes. Elles subiront de la maintenance lors des travaux, avec le remplacement des filtres si nécessaire.

La consommation de l'énergie est liée aux nombres de spectacles et de spectateurs.

L'amélioration énergétique est assurée.

Les coûts finaux des travaux de ventilation sont basés sur le prix des soumissions rentrées et sur invitation.

Un commissaire a demandé à la Municipalité de mettre tout en oeuvre pour obtenir dans la salle de spectacles un confort de bien-être tant au niveau de la chaleur, de l'humidité relative et exempt de courants d'air, en utilisant les techniques actuellement connues (automates, variation de fréquence, électronique fiable). La Municipalité pourrait engager et présenter si nécessaire un crédit supplémentaire qu'il soutiendrait. La commission ad hoc a soutenu la proposition du commissaire.

3. Commission Energie

Procès-verbal

La commission Energie a siégé le lundi 12 mai 2014 à 18h30. Le rapport/procès-verbal détaillé de cette séance, et établi par le délégué à l'Energie, a été adressé à tous les commissaires "Energie".

Ce procès-verbal répond à des questions précises sur la gestion de ce préavis 12/2014 et à des constructions futures avec des diminutions des énergies et la baisse de leur coût.

3.1 Commission Energie

Informations aux groupes politiques

Lors de la séance des groupes politiques pour la préparation du Conseil communal du jeudi 19 juin 2014, les commissaires de la Commission Energie ont à disposition des Conseillers, le procès-verbal "Energie" de la séance du lundi 12 mai 2014 établi par M. Thomas Würsten. Beaucoup d'informations techniques sont citées et très utiles. Les questions sont à poser.

3.2 Commission Energie

Extrait du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

Les six membres présents de la commission de l'Energie recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions du rapport-préavis sur:

Demande de crédit de CHF 192'000.- pour l'assainissement des installations de chauffage et de ventilation du Théâtre Municipal - Crédit cadre - 1^{re} étape 2014 (Préavis N° 12/2014)

Vevey, le 19 mai 2014/TW

4. Commission des Finances

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 mai 2014

Conformément à l'article 58 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis No 12/2014 et s'est déterminée **favorablement, à l'unanimité**, quant à ses conclusions.

Ville de Vevey/Direction des finances
26 mai 2014

5. Planification

Le présent préavis ne présente pas d'échéancier. A la question posée sur les périodes d'activités des travaux, le délégué à l'énergie nous informe:

- les travaux pour le chauffage et la ventilation sont programmés pour débuter en juillet 2014;
- la durée des travaux est de 2 mois. La fin de la réalisation est prévue à fin août 2014. Le mois de septembre 2014 est réservé pour les réglages, les essais et les mises en service;
- dès le début octobre 2014, les installations de chauffage et de ventilation du Théâtre Municipal, doivent être opérationnelles.

Devant ces délais si courts, et le prochain Conseil communal siégeant le 19 juin 2014 et le 26 juin 2014, la Commission ad hoc a estimé que c'est un cas à caractère d'urgence. Elle propose l'application de l'article 122 du règlement du Conseil du 1^{er} juillet 2007, soit: Soustraction au référendum (LEDP).

La Commission ad hoc a voté l'article 122 et l'a accepté à l'unanimité des huit membres présents.

La présidence de la Commission ad hoc demande que cette décision soit avalisée par le Conseil communal, organe délibérant.

6. Voeu de la Commission de l'Energie (six membres présents)

Pour l'avenir de l'assainissement des futurs bâtiments transformés, comme défini en page 1 du préavis 12/2014, il a été demandé par un commissaire de l'Energie et soutenu par sa commission, que soit calculée la différence de consommation d'énergie et des coûts de l'exploitation entre les anciennes et les nouvelles installations.

Vote: 4 oui contre 2 non

7. Voeu de la Présidence

La Présidence, en dialogue avec le délégué de l'Energie, le mardi 3 juin 2014, propose de grouper en 3 lots les projets futurs des 9 bâtiments à assainir. Les premiers préavis seront déposés vers la fin de l'année 2014, à savoir:

1. le gaz
2. le gaz + le solaire et gaz/ PAC
3. CAD bois et pellets

8. Conclusion

Au terme de la discussion, c'est à l'unanimité des huit membres présents que votre commission ad hoc a adopté les conclusions du préavis N° 12/2014.

En conséquence, votre commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 12/2014, du 1^{er} mai 2014, concernant la "Demande de crédit de CHF 192'000.- pour l'assainissement des installations de chauffage et de ventilation du Théâtre Municipal - Crédit cadre - 1^{re} étape 2014",
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des installations de chauffage et de ventilation du Théâtre Municipal;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 192'000.-;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par le prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissement";
4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 19'200.- pendant 10 ans.

Au nom de la commission ad hoc
Le président-rapporteur



Serge Doriot